

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	26	19

Absents ayant donné un pouvoir : M. Philippe BAUMY à Mme Aurore YANG, Mme Marianne HUREL à M. Jacques ABBO, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Mme Aline MERIAU à Mme Magali BLANLUET.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Monsieur Yann BOUGUENNEC Madame Anab LEFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

Date de la convocation

17 mai 2024

Date d'affichage

17 mai 2024

A été nommé secrétaire : Madame Christelle TESSIER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Objet de la délibération
3-Domaine et patrimoine

2024-047 – Déclassement de parcelles dans le domaine public

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 21 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé la vente de 3 lots à bâtir cadastrés ZR 543, 544 et 545 et situés Rocade des Carriers. Ces terrains se trouvant sur le domaine public, avec la présence de jeux publics, il convient donc d'en prononcer le déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la commune. Les jeux publics seront déplacés un peu plus loin sur le domaine public.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Vu la délibération n°2024-028 du 21 mars 2024 du conseil municipal du 21 mars 2024 approuvant la désaffectation des parcelles ZR 543, 544 et 545,

et publication ou notification

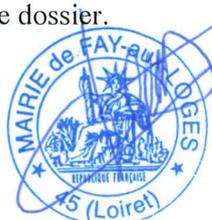
le 28 mai 2024

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique, Finances, Commerce et Santé » du 18 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRONONCE** le déclassement du domaine public des parcelles ZR 543, 544 et 545 et de les intégrer au domaine privé communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

La secrétaire de séance
Christelle TESSIER



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

